



Prise de contact du Ministre Julien Denormandie avec les organisations syndicales

22 juillet 2020

Monsieur le Ministre,

L'Alliance du Trèfle est l'Union de trois syndicats, CFTC-MAE, EFA-CGC et le SNISPV, forces de propositions.

Or, le rôle d'alerte et de propositions des syndicats a trop souvent été mésestimé ; ce, jusqu'à ce que des crises mettent en lumière les conditions de travail et les manques de moyens des services publics, de même que la faiblesse des rémunérations, tant pour les agents publics, dont le point d'indice stagne depuis des années, que pour les contractuels rémunérés bien en deçà de leurs compétences ou niveau de responsabilité.

Pourtant, les agents du ministère et de ses Établissements ont répondu présent, et ont su s'adapter durant la crise sanitaire pour assurer la continuité de leurs missions, voire même en porter de nouvelles, comme ce fut le cas à l'ASP avec le dispositif du chômage partiel. En retour, ils espèrent que le gouvernement réponde lui aussi présent en passant d'un principe budgétaire de plafond d'emploi et de réduction d'effectif à une logique d'effectifs adaptés aux missions.

La crise du COVID-19 a bouleversé l'organisation du travail et révélé une réelle fracture sociale. En absence d'outil numérique ou de connexion aux réseaux, certains agents sont restés à l'écart. Ce constat doit conduire le ministère à doter tous les agents d'équipements informatiques et d'outils de travail collaboratifs sécurisés, afin de faire face à de futures crises. Cela contribuera par la même occasion à une modernisation de la fonction publique, ouverte au travail à distance et à la responsabilisation des agents par une évolution concomitante des pratiques managériales notamment en matière de télétravail.

Pour la rentrée, de nombreuses interrogations demeurent. Inquiétés par un confinement arrivé brutalement, beaucoup d'agents, en particulier dans l'enseignement, appréhendent le mois de septembre ; d'où l'utilité, pour le comité de suivi CHSCT de poursuivre, durant l'été, la transmission d'informations sur la situation sanitaire. Et tous les moyens doivent être mis en œuvre dès à présent pour assurer une rentrée sereine, dans des conditions sanitaires et de travail optimales.

Concernant les attributions du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, l'Alliance du Trèfle a examiné avec attention le décret du 15 juillet qui définit son périmètre et révèle déjà les orientations prioritaires. Or, deux points, en particulier, nous interpellent :

- Le premier est sur la place de la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA) qui avait récemment rejoint le ministère.

De quel ministère dépend à présent cette direction : du ministère de l'agriculture et de l'alimentation ? Du ministère de la mer ? Ou des deux ministères comme semble l'indiquer le décret ?

- Le second correspond à la place de la forêt. Toujours absente de l'intitulé du ministère, elle est à peine citée dans le décret, et totalement absente des attributions listées.



Pourtant, dans un contexte de changement climatique, de risques naturels croissants et de dépérissement massif déjà en œuvre, l'avenir de la forêt française nécessite d'urgence une politique nationale ambitieuse, avec un véritable plan d'action pour la préservation et le renouvellement des forêts et de la biodiversité, pour soutenir et développer la filière bois, pour accroître le rôle de la forêt dans les objectifs carbone et pour soutenir l'ONF et le CNPF dans leurs actions en ce sens.

L'Alliance du Trèfle aimerait donc connaître vos ambitions et projets pour la forêt française et sa place dans le plan de relance.

Nous relevons également l'absence de référence aux territoires d'Outre-mer dans ce décret et attirons votre vigilance sur leur rôle essentiel mais aussi sur les difficultés spécifiques qui sont les leurs.

Sur la place du ministère dans les territoires également, les vagues successives de déconcentration éloignent de plus en plus les agents du MAA dans les DDI du ministère, des priorités locales prennent le pas sur des politiques nationales, l'interprétation des instructions nationales tend à se généraliser sous l'égide des préfets. En conséquence, l'application des décisions ministérielles est loin d'être optimale et leurs effets moins visibles. C'est pourquoi, les évolutions du dialogue social et de la gestion des ressources humaines ne doivent pas contribuer à renforcer ce processus. La perte des attributions essentielles des CAP qu'étaient l'examen des dossiers de mobilité et d'avancement, sans la mise en place de réels dispositifs de substitution pour garantir une équité de traitement, va multiplier les insatisfactions et les soupçons de favoritisme.

Les collègues en DDI, devenues des structures pilotées par le ministère de l'intérieur, commencent à se demander où seront gérées, à l'avenir, leurs mobilités. De même, les réorganisations envisagées pour la gestion et le contrôle des aides PAC et le FEADER ainsi que les demandes des Conseils régionaux génèrent des interrogations en DDT, DRAAF comme à l'ASP. En DRAAF, les missions assurées dans les sites hors siège et donc le sort des agents, ont besoin d'une stabilisation.

Dans les secteurs sanitaires, malgré les crises et les multiples rapports parlementaires ou inter-inspections, aucun progrès en matière d'organisation unifiée des contrôles n'est intervenu. Les attentes sociétales et les exigences européennes, tant dans les domaines phytosanitaires, de la bientraitance et de la santé animales que celui de la sécurité des produits alimentaires, impliquent un renforcement des effectifs.

Dans le secteur de l'enseignement, du fait des retards certainement liés à la crise COVID et à des problèmes d'applications informatiques mais aussi en lien avec le sujet des CAP, trop d'enseignants, principalement contractuels, ignorent quel sera leur sort à la rentrée. Le chantier sur les personnels de direction n'est pas achevé. La concrétisation des promesses gouvernementales sur la revalorisation des carrières sera d'autant plus importante du fait de la relance annoncée pour 2021 de la réforme des retraites.

La problématique des effectifs devient de plus en plus criante en administration centrale comme dans les établissements publics nationaux et a des répercussions sur la mise en œuvre des politiques.

Nous vous remercions pour cette première prise de contact qui, nous l'espérons, augure d'une volonté nationale de renforcement du dialogue social, avec une véritable écoute des organisations syndicales dans l'intérêt de tous.